

## APPENDICE No 3

Q. Revenons un instant à notre sujet de renseignements que je voulais obtenir au sujet du coût de distribution. C'est une question de la plus grande importance, tant au point de vue du manufacturier que du consommateur, n'est-ce pas?—R. D'après moi, monsieur le président, c'est un des problèmes les plus importants qui se posent en ce pays à l'heure actuelle.

Q. Nous serions heureux de connaître votre opinion à ce sujet?—R. Je ne sais pas si je suis renseigné sur cette question au point d'en arriver à une conclusion.

Q. Nous serions heureux de vous entendre exprimer votre appréciation de la situation telle qu'elle se présente à vos yeux.—R. C'est un problème bien difficile à résoudre, monsieur le président. Bien que je m'intéresse à la fabrication, depuis quatre ans j'ai consacré tout mon temps à l'assurance-vie par suite des intérêts que j'ai dans la *Mutual Life Assurance Company of Canada*. Mais je ferai une déclaration, et c'est qu'un grand nombre de personnes blâment les manufacturiers parce que le consommateur doit payer des prix élevés pour les marchandises qu'il achète alors que le manufacturier ne doit pas être blâmé du tout. J'ajouterai qu'une étude soignée de l'écart entre le prix que reçoit le manufacturier canadien pour un grand nombre des marchandises qu'il fabrique et le prix que le consommateur paie pour ses marchandises représente environ 75 p. 100 et dans certains cas 150 p. 100 de plus que le prix que le manufacturier reçoit pour ses marchandises.

Q. Ces marchandises passent entre les mains de combien d'intermédiaires?—R. Dans certains cas un, et dans certains cas deux intermédiaires.

Q. Pouvez-vous exprimer une opinion personnelle ou avez-vous obtenu certains renseignements récemment de quelqu'un en qui vous avez confiance?—R. J'ai parlé hier d'une chaussure fabriquée dans le comté de Waterloo et, récemment, j'ai entendu parler de plusieurs autres cas, mais tout cela, monsieur le président, n'est que par ouï-dire.

Q. Vous pouvez en parler ici si vous êtes convaincu que la personne qui vous a rapporté la chose disait la vérité.—R. Je puis vous citer un fait qui m'a été rapporté tout récemment par une personne bien digne de confiance. Je sais que ces faits sont exacts. Un manufacturier qui demeure dans le comté où j'ai mon domicile est propriétaire d'une fabrique de tricot. Dans le but de mettre bien en vedette les bas fabriqués au Canada, pour dames, il prit sur lui de faire en sorte de fabriquer des bas de haute qualité qu'il vendit aux détaillants \$6 la douzaine ou 50c. la paire. Dans les boîtes, alors que l'on remplissait les commandes pour les envoyer aux détaillants l'on mit une circulaire attirant l'attention sur le fait que l'on avait voulu fabriquer des bas de dames de la première qualité et que le fabricant ne réalisait que 7c. de profit la douzaine. A titre de faveur spéciale, et dans le but de populariser ces bas, on demandait aux détaillants de vendre ces bas à 85c. la paire. Le manufacturier se trouvant un bon jour dans une cité de la province d'Ontario vit la vitrine d'un magasin remplie de ces bas et une carte affiche disant que ces bas étaient mis en vente à un prix extraordinaire, soit \$1.29 la paire. Il entra dans le magasin et demanda si réellement ces bas étaient en vente à \$1.29 la paire. On lui répondit que oui. Il dit alors qu'il les achetait tous, de les mettre dans les boîtes et de les lui expédier et qu'il les paierait. Le propriétaire du magasin dit qu'il ne pouvait pas faire cela et une discussion s'ensuivit. En réponse à une question, le manufacturier dit qu'il était justement le fabricant de ces bas et qu'il avait demandé au marchand détaillant de vendre ces bas à 85c. la paire, qu'un avis à cet effet avait été mis dans les boîtes. Puis il ajouta: "Vous pouvez aller tout droit chez le diable"—et sortit du magasin—et il lui dit tout cela en présence de tout le monde dans le magasin.